



Direction
Départementale du Travail, de l'Emploi
et de la Formation professionnelle

Mission Développement De l'Emploi

Service à la Personne
55, Boulevard Périer
13415 MARSEILLE cedex 20

☎ 04 91 57.96 21
📠 : 04 91 57.96.33

Services d'informations du public :
0821 347 347 au tarif de 0,12€/mn
Sites internet :
www..sdtefp-paca.travail.fr
www.travail.gouv.fr

TRAVAUX HOMMES TOUTES MAINS

Le décret n° 96.562 du 24 juin 1996 définit cette activité par « tâches occasionnelles ne nécessitant pas une qualification particulière de très courte durée (- de 2 heures) traités dans le cadre d'un abonnement mensuel dans la limite de 380 € par an et par foyer fiscal ».

De cette définition, il ressort que :

- Si les tâches ne doivent pas nécessiter une qualification particulière, les salariés peuvent être qualifiés afin d'être polyvalents.
- Tâches occasionnelles, ce qui implique l'exclusion de toute tâche de maintenance systématique.
- Tâches non qualifiées, ce qui exclut toute tâche d'entretien ou de dépannage d'appareils électroménagers et d'une manière générale toute tâche nécessitant un diagnostic préalable.
- Tâches non qualifiées, ce qui exclut toutes tâches de réalisations nouvelles : maçonner, carreler, remplacer des éléments de salle de bain, de cuisine, construire un placard, sceller une porte, créer un point d'eau nouveau, un point d'éclairage (lampe), un point d'alimentation (prise de courant).
- D'une manière générale, sont exclus tous travaux de plomberie, de carrelage, de maçonnerie, d'électricité qui nécessitent obligatoirement des qualifications spécifiques :

Par exemple :

- Remplacer un robinet oui / poser un robinet supplémentaire non.
- Interdiction de tous travaux sur les installations électriques et de gaz, si ce n'est remplacer un tuyau caoutchouc d'alimentation de gaz, remplacer une bouteille de gaz vide ou un fusible.
- Faire un lessivage de peinture avec quelques retouches mastic ou peinture, oui / repeindre pièces ou volets non.

En fait, les travaux « Hommes toutes mains » peuvent être définis comme tout ce que peut faire à la maison un bricoleur moyen. Les clients sont donc les bricoleurs qui manquent de temps et tous ceux qui ne sont pas bricoleurs.